RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

RECTORAT DE LA RÉGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Monsieur Jean-Marc HUART, Recteur de la Région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;
Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane ;
Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
Vu l'arrêté du 27 février 2017 portant création de la mention Education à l'environnement vers un développement durable du BPJEPS, spécialité Animateur ;
Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 30 octobre 2026 ;

ARRÊTE

Article 1er. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Animateur mention **Education à l'environnement vers un développement durable** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	ALLART	Agnès
Madame	BAIA	Justine
Madame	GUINCHE	Jennifer

Article 2. - Le délégué régional académique Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bruges, le 30/10/2026

Pour le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Recteur de l'académie de Bordeaux,
Chancelier des Universités et par délégation,
Le Chef de pôle formation-certification-emploi

Sébastien DARTAI